

## **Comité Technique Local EMPLOIS** **du 21 Janvier 2014** **déclaration liminaire**

Monsieur le Président,

Nous voilà réunis en deuxième lecture pour la déclinaison du PLF 2014, volet suppressions d'emplois en local.

**Si aujourd'hui nous sommes présents ce n'est non pas pour cautionner telle ou telle suppression d'emploi, mais pour porter les revendications des personnels en matière d'emplois, de missions, de conditions de vie au travail.**

Il n'y a jamais eu d'ambiguïté sur la position de la CGT Finances Publiques concernant le volet Emplois : une opposition nette et franche aux politiques dogmatiques menées depuis des années par les gouvernements et Directions successifs.

Dans un souci de clarté nous vous avons adressé notre document d'analyse des suppressions d'emplois de la Loi de Finances proprement dite jusqu'au Comité Technique Local.

Nous espérons aujourd'hui avoir des réponses précises à nos questions et communication des différents documents demandés.

Vous comprendrez que nous ne pourrions nous satisfaire de réponses de votre part qui renvoient à la Centrale ou au boycott du CTR Emplois du 5 décembre dernier.

Oui, les documents Emplois nationaux ont une répercussion sur les emplois locaux.

Avant de vous laisser la parole, et de tenter de justifier vos tours de passe-passe, nous affirmons ici que la Direction Générale ment sur les emplois. A titre d'exemple, l'effacement des emplois d'inspecteurs principaux n'a jamais été présenté en CTR. Mais, vous n'avez pas à rougir quand vous appliquez, sans sourciller, la fameuse contribution proportionnelle. Le fait de partir du résultat attendu (40 emplois supprimés au nom de cette contribution) pour arriver au taux départemental relève ni plus ni moins de la malhonnêteté intellectuelle.



Certaines et/ou certains nous trouverons durs dans nos propos.

**La seule violence qui règne actuellement ne réside pas dans nos propos mais bien dans les politiques d'austérité menées tant en Europe, qu'en France. Ces mêmes politiques qui sont déclinées sans état d'âme par la Direction Générale et les Directions locales. Vous ne pourrez pas impunément vous cacher derrière votre obligation d'appliquer les directives.**

**Toulouse, le 21 janvier 2014**

**Syndicat CGT Finances Publiques**  
**Section de Haute Garonne**

Centre Régional des Finances Publiques  
Place Occitane

31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>  
[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)